



CA_DEL241210_5

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Convocation : 05/12/2024

Affichage liste délibérations : 28/11/2024

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

ACTIVITÉS SENIOR DU 1ER TRIMESTRE 2025

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

Il est développé des partenariats avec les services de la ville, la CARSAT, la MJC ou des associations spécialisées et la programmation est la suivante pour le 1^{er} trimestre 2025 :

1/ Activités sans participation financière des usagers :

- Ateliers de prévention :

- Remise à niveau sécurité routière (théorie et pratique).
- Équilibre.
- Prévention des chutes.

- Dépistage audition visuel.
- Mémoire : conférence culturelle autour de l'art pour travailler
- Habitat.
- Formation aux gestes qui sauvent

- Ateliers numériques :

- Ordinateur et téléphone portable

- Goûter-Concert avec la Chorale des retraités de Givors

- Repas à thème au restaurant senior (selon tarifs en vigueur)

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S
- Les personnes bénéficiaires de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place)

Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette » 3 séances :

- **17 janvier** : Détox d'après fêtes : cuisiner avec moins de sucre et de graisses ajoutées.
- **14 février** : La chandeleur a sonné : comment revisiter les classiques crêpes.
- **14 mars** : One pot, Kesaco ?

10 personnes maximum par atelier

Tarifs par séance : Imposable : 5,00 €
Non imposable : 3,5 €
Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €
Extérieur : 6,00 €

Atelier écriture :

8 personnes maximum par atelier

11 séances de janvier à juin

Tarifs par séance : Imposable : 7,00 €
Non imposable : 4,90 €
Bénéficiaire de l'ASPA : 2,10 €
Extérieur : 8,40 €

VISITE MINI WORLD :

40 personnes maximum

Tarifs : Imposable : 22,30 €
Non imposable : 15,61 €
Bénéficiaire de l'ASPA : 6,69 €
Extérieur : 26,76 €

VISITE DES HALLES DE LYON

30 personnes maximum

Tarifs : Imposables : 19,30 €
Non imposable : 13,55 €
Bénéficiaires ASPA : 5,79 €
Extérieur : 23,16 €



Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

Conditions de remboursement sur une autre activité :

- En cas d'annulation de l'activité par le service.
 - En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif.
 - En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin.
 - En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet, plus de 15 jours avant l'activité afin de pouvoir prévenir une personne en attente.
- Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le premier trimestre 2025, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 1er trimestre 2025 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2025 sur le chapitre 70, fonction 4238

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.